

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 52-357-1926 Coefficients applicables aux taxes télégraphiques.

n° 52-357-1926

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
12 août 1926

Numéro JO
n° 357 du 31/08/1926

Date du numéro
31 août 1926

TEXTE INTÉGRAL

l'équivalent du franc or applicable aux taxes télégraphiques via Aden est fixé à 7,1, à compter du 12 août 1926.